

/ COMPTE RENDU DE LA CPB DU 30 MAI 2013

juin 2013

A L'ORDRE DU JOUR

- **POINT 1**
PERS 793 INDEMNITÉS
DE DÉPLACEMENT.
- **POINT 2**
DOSSIER MECIEG
- **POINT 3**
ACCORD RELATIF AUX
PENSIONS D'INVALIDITÉ
- **POINT 4**
ÉLECTIONS DES MEMBRES
DES CA DES CMCAS

4 POINTS ÉTAIENT À L'ORDRE DU JOUR DE CETTE CPB :

LA MISE EN PLACE D'UN GTP CONCERNANT LA PERS 793 (INDEMNISATION DES FRAIS DE DÉPLACEMENT), LE DOSSIER MECIEG, L'ACCORD RELATIF AUX PENSIONS VERSÉES EN CAS D'INVALIDITÉ AUX AGENTS DES IEG (RÉEXAMEN DU CHOIX DE L'ORGANISME GESTIONNAIRE) ET ÉLECTIONS DES MEMBRES DES CA DES CMCAS EN 2014.

En préambule, les 5 fédérations demandent l'ouverture d'une négociation de branche sur les contrats de génération. Elles demandent également l'adaptation des textes statutaires intégrant la nouvelle Loi sur le mariage pour tous.

POINT 1

Pers 793 indemnités de déplacement

Les employeurs nous ont fait parvenir en amont un document « cahier des charges » d'un accord de branche .

Dans ce document :

- Les employeurs rappellent que la négociation concernerait les Pers 793, 162 chapitre 1 paragraphe C (indemnité de panier), la 375 modifiée par la 583 (remboursement des frais de repas sans déplacement et cas des agents de différentes catégories se déplaçant ensemble).
- Les employeurs réaffirment leur volonté de traiter uniquement les remboursements de frais de restauration et d'hébergement.

FO a rappelé que cette PERS allait au-delà des remboursements de frais, mais que son usage par les employeurs eux-mêmes permettait de suppléer à certaines rémunérations complémentaires et aussi de rendre attractifs certains métiers.

Après différents échanges et plusieurs suspensions de séance, nous sommes arrivés à une rédaction commune, débouchant sur un GTP. Par nos interventions, nous avons obtenu que ce GTP travaille sur l'ensemble des dispositions de la Pers 793.



POINT 2

Dossier MECIEG (Médecine de contrôle du régime spécial de sécurité sociale des IEG)

À l'initiative de FORCE OUVRIÈRE, les 5 fédérations ont envoyé un courrier aux pouvoirs publics pour s'assurer de la légalité de la solution retenue par les employeurs : la mise en place de l'association MECIEG. À ce jour, nous n'avons aucune réponse des services publics et de ce fait, nous avons obtenu le report de ce dossier à une prochaine CPB.

POINT 3

Accord relatif aux pensions d'invalidité

Réexamen du choix de l'organisme gestionnaire ; les 5 fédérations considèrent que la gestion faite par la CNIEG convient parfaitement ; ils demandent la reconduction pour les 5 prochaines années. Enfin FO a rappelé qu'un bilan annuel doit être effectué dans le cadre de cet accord. De ce fait, un avenant à cet accord pour la reconduction du gestionnaire CNIEG a été signé par l'ensemble des fédérations syndicales et les employeurs.

POINT 4

Élections des membres des CA des CMCAS

Les employeurs ont proposé la date du 10 avril 2014 pour ces élections. La CGT ayant son congrès fédéral du 13 au 18 avril a annoncé qu'elle avait pris contact avec le Ministère pour demander le report de ces élections et de ce fait proroger le mandat des administrateurs.

À ce jour, les mandats des administrateurs s'arrêteront au 31 mai 2014 et les employeurs ont demandé aux fédérations syndicales des propositions de dates.

